



## PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL SYNDICAL DU 14 NOVEMBRE 2019, A 19 HEURES A SAINT MIHIEL

Nombre de membre dont le Conseil Syndical doit être composé : 20

Nombre de conseillers en exercice : 20

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 15

L'an deux mil dix-neuf, le 14 novembre, les membres du Conseil Syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Cò ur de Lorraine, élus par les conseils communautaires des communautés de communes membres, se sont réunis dans la salle de réunion de la Communauté de Communes du Sammiellois sur la convocation qui leur a été adressée par le Président du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Cò ur de Lorraine, conformément aux articles L. 2122-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales applicables en la matière.

### Etaiènt présents :

COCHET Xavier	DEMOYEN Michel
DENOYELLE Sylvain	KAMPMANN Erna
JACQUEMIN Lionel	JOYEUX Laurent
MESOT Régis	MOREAU Michel
MOUSSA Dominique	PALIN Laurent
TONNER Marie-Christine	VALLOIRE Jean François
ZINGERLE Jean Claude	RENAUDIN Bernard (suppléant avec voix délibérative)
HIPPERT Pierre (suppléant avec voix délibérative)	

### Etaiènt excusés :

BERNARD Daniel	COLIN Michel
PLANTEGENET Lionel	WEISS Christian
BRENEUR Robert	KONNE Françoise
PICHAVANT Pascal	

### Etaiènt absents (titulaires) :

AUBRY Martine	MARTINET Nathalie
VUILLAUME François	

**Pouvoirs :** M. RENAUDIN avait obtenu un pouvoir de la part de M. COLIN

M. MESOT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, qu'il a acceptées.

### Etaiènt présents également :

Mme BOUC, chargée de mission PETR Coeur de Lorraine,

M. FRIZON, chargé de mission TEPCV

### **Ordre du jour :**

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Syndical du 1<sup>er</sup> juillet 2019
3. Vote des délibérations :
  - ❖ Délibération n° 2019/17 : Signature du Contrat de Transition Ecologique
  - ❖ Délibération n° 2019/18 : Conseil de Développement ó modification du règlement intérieur et départ d'un membre
  - ❖ Délibération n°2019/19 : Ouverture d'une ligne de trésorerie ó année 2020
  - ❖ Délibération n°2019/20 : Demande de subventions année 2020- poste chargé de mission PETR
  - ❖ Délibération n°2019/21 : Participation financière du PETR aux frais de fonctionnement du Bus itinérant (action Contrat Local de Santé) année 2020 et suivantes
  - ❖ Délibération n°2019/22 : Conventionnement avec l'association Lorraine Energies Renouvelables

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte à 19h05.

### 1. Désignation d'un secrétaire de séance

M. MESOT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, qu'il a acceptées.

### 2. Approbation du procès-verbal de la réunion de Conseil syndical du 1<sup>er</sup> juillet 2019

Il est ensuite procédé à l'approbation du procès-verbal de la séance précédente du 1<sup>er</sup> juillet 2019, qui est adopté à l'unanimité.

### 3. Vote des délibérations :

#### ❖ Délibération n° 2019/17 : Signature du Contrat de Transition Ecologique

M. FRIZON présente les fiches actions inscrites dans le Contrat de Transition Ecologique (CTE), sachant que ce dernier est évolutif et que de nouvelles fiches actions pourront y être inscrites par la suite :

1. Réduire les Gaz à effet de serre en Agriculture sur les exploitations situées sur le PETR : sensibilisation des agriculteurs sur les pratiques et les métiers
2. Définir un référentiel commun en termes de stockage du carbone en agriculture, et mise en place de haies, agroforesterie, prairies
3. Sensibiliser, former et accompagner les agriculteurs aux effets du changement climatique  
*Ces 3 premières actions sont des actions de formation et sensibilisation sous maîtrise d'ouvrage de la Chambre d'Agriculture.*
4. Dispositif d'aide multithématique du Département permettant de soutenir les actions locales et innovantes en matière de transition écologique. *Le Département souhaite mettre en avant ses appels à projets et dispositifs financiers pour les projets rentrant dans les thématiques visées par le CTE.*
5. Ouvrir un espace s'appuyant sur le concept de « Ressourcerie » sur le pôle d'activité économique de Chauvencourt réalisé par la Communauté de Communes (CC) du Sammiellois en partenariat avec la CC De l'Aire à l'Argonne. *Ce projet porté par les Compagnons du Chemin de Vie fait le lien entre des aspects sociaux et environnementaux*
6. Développer le réseau meusien de bornes de recharges électriques. *Les communes disposant de telles bornes reçoivent des informations sur leur utilisation, en progression constante et forte.*
7. Structurer les réflexions locales quant à la mobilité des personnes les plus précaires sur le territoire. *Une étude sur la mobilité inclusive, diagnostic action, est co-portée par le département et la DIRECCTE.*
8. Réaliser des économies d'énergie dans le processus industriel par la mise en place d'une thermo-frigo-pompe à la fromagerie de Vigneulles les Hattonchâtel.
9. Etude de faisabilité préalable à la mutualisation et au développement d'outils de transformation des produits agricoles issus du territoire des PETR Cò ur et Val de Lorraine. *Le projet est né du partenariat entre la Communauté de Communes Mad et Moselle et le PETR Cò ur de Lorraine dans le cadre de la démarche dite « ARADEL » proposée à ce territoire par la Région Grand Est en 2018, en lien avec le Pacte de Ruralité. En lien avec la thématique circuits courts, M. DENOYELLE informe les élus de la volonté du département de mettre en place dès 2020 une plateforme pour les cuisines collectives, pour faciliter le lien avec les producteurs locaux.*
10. Contractualisation pour l'emploi d'un chargé de mission assurant le pilotage, l'animation et le suivi du CTE et poursuivant les actions lancées dans le cadre du programme TEPCV.
11. Faire vivre le Plan Paysage des Côtes de Meuse : préserver les caractères identitaires du paysage des Côtes de Meuse et développer une activité économique moderne sur le territoire. *M. HIPPERT demande si la commune de Saint Mihiel pourra solliciter l'animateur du Plan Paysage pour les aider, la ville ayant un projet semblable à un Plan Paysage, pour trouver des solutions pour les forêts et sites de mémoire. M. DENOYELLE n'y est pas opposé, avec un cofinancement associé. M. DEMOYEN précise que l'animateur du Plan Paysage doit nécessairement avoir un temps de travail de terrain important sur les Côtes de Meuse pour faire évoluer les problématiques, et notamment celles liées aux friches.*

12. Conventionner avec Lorraine Energie Renouvelables qui aura pour mission de faire émerger plusieurs projets en énergie renouvelable sur le territoire.
13. Réaliser une étude sociologique pour faire évoluer les comportements des habitants en matière de transition écologique et énergétique. *Il s'agit de l'étude lancée avec Sciences Po, les étudiants ont commencé le travail depuis début octobre 2019. L'objectif de l'étude est de proposer de vrais leviers pour inciter aux changements de comportement, un travail sur les industries (dont fromagerie de Vigneulles, serres Marchal à Maizey, INNOSPEC) étant intégré au cahier des charges.*
14. Equipement en panneaux photovoltaïque de la cantine de la CC de Fresnes en Woëvre, bâtiment public le plus consommateur d'énergie.
15. Mise en place d'un bus des services publics itinérants « Maxilien », action portée par le Département et soutenue financièrement par l'État, ainsi qu'à moindre mesure le PETR. *Cette action est une expérimentation permise sur le territoire grâce au partenariat initié avec les maisons de la solidarité dans le cadre de l'élaboration du Contrat Local de Santé de 2<sup>nd</sup>e génération du PETR.*

M. DENOYELLE évoque les échanges mails avec Mme BEIRENS, en amont du conseil syndical, sur le CTE. Comme indiqué dans sa réponse, la démarche n'est pas identique à celle des TEPCV, pour le CTE, il n'y a pas de budget à la clé et il n'a jamais été dit que l'inscription des dossiers conditionnerait leur financement. Le Contrat est évolutif et de nouvelles fiches actions pourront être intégrées. Le PETR a saisi l'opportunité du CTE dans un délai très court pour répondre à l'appel à projet. Les fiches actions présentées en séance sont celles finalisées, correspondent à des actions structurantes à l'échelle PETR, et renvoient beaucoup à des actions déjà engagées ou identifiées par le PETR dans le cadre de ses politiques et stratégies (TEPCV, Contrat Local de Santé).

Est précisé que la thématique biogaz devrait être reprise par le PETR du Pays Barrois.

M. MESOT indique que lors de la prochaine réunion DETR, une proposition d'accompagnement financier des projets de méthanisation, géothermie, biomasse, photovoltaïque devrait sortir, avec selon les premiers échanges un accompagnement uniquement si l'énergie produite est destinée à l'autoconsommation et non destinée à un gestionnaire de réseau électrique.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'AUTORISER M. le président à signer tout document relatif au Contrat de Transition Ecologique,
- D'AUTORISER le Département de la Meuse à être coordinateur de la démarche de CTE,
- D'AUTORISER M. le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération

**❖ Délibération n° 2019/18 : Conseil de Développement ó modification du règlement intérieur et départ d'un membre**

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'ENREGISTRER le départ de M. Simeonov, portant le nombre de membres du Conseil de Développement à 25,
- DE VALIDER les modifications du règlement intérieur du Conseil de Développement, proposées par ce dernier, qui se déclinent comme suit :
  - o Inscrire la possibilité de radiation d'un membre du Conseil de Développement qui aurait plusieurs absences non excusées en Assemblée Plénière/Commission : radiation possible au bout de 3 absences non excusées/absence de réponses à une invitation à une Assemblée Plénière ou une commission ou absence de contribution écrite suite à envoi d'un courrier. Est convenu qu'avant radiation, la Présidente adresserait au membre concerné un courrier donnant au membre une possibilité de recours (en indiquant que souhaite maintenir sa participation, en faisant le cas échéant une contribution écrite aux travaux du Codév). En cas de non réponse au courrier dans un délai fixé, la radiation sera prononcée.
  - o Inscrire la possibilité de déléguer à un membre du Conseil la Présidence, en cas d'empêchement du Président pour une réunion particulière

**❖ Délibération n°2019/19 : Ouverture d'une ligne de trésorerie ó année 2020**

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De DECIDER d'ouvrir une avance de trésorerie à taux fixe de 200 000,00 €, destinée à faire face à des besoins momentanés de trésorerie, auprès du Crédit Agricole de Lorraine, pour une durée de 12 mois à compter de la date de signature du contrat.  
Les caractéristiques principales de l'avance de trésorerie à taux fixe sont les suivantes :  
Montant : 200 000,00 €  
Type échéance : trimestrielle  
Taux client : 0.39%  
Durée : 12 mois  
Montant échéance : 195,00 €  
Montant dernière échéance : 200 195.00 €  
Frais de dossier : 250,00 €  
TEG annuel proportionnel : 0.52 %
- D'AUTORISER M. le Président à signer la convention à intervenir portant ouverture d'une avance de trésorerie à taux fixe en 2020.
- D'AUTORISER M. le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération, et à procéder sans autre délibération aux demandes de versements des fonds et aux remboursements dans les conditions prévues par la convention portant ouverture d'une avance de trésorerie.

**❖ Délibération n°2019/20 : création d'un emploi non permanent de chargé de mission PETR**

Mme BOUC informe le Conseil Syndical de sa volonté de quitter prochainement ses fonctions au PETR. Après échange en bureau PETR, compte tenu d'un préavis de départ d'un mois uniquement en cas de démission, de la nécessité de ne pas avoir de vacance de poste pour poursuivre le travail mené sur les dossiers, et pour faciliter une passation de dossiers à la prochaine personne, elle émet la proposition suivante : création d'un ETP à 50 % pour 3 mois 2020 pour PB échelon 8 (avenant), en parallèle poste à temps complet de chargé de mission ouvert (permet de lancer la procédure dès fin novembre pour un recrutement au + tard en mars). Le poste à 50 % sera à fermer après recrutement. Après échange, la proposition est validée, et fait l'objet d'une délibération.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- DE CREER un emploi non permanent de chargé de mission PETR ó attaché territorial à temps non complet, à raison de 17h30 hebdomadaires, soit 17.50/35ème, à compter du 1er janvier 2020
- D'AUTORISER M. le Président à entreprendre toutes les démarches administratives et signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

**❖ Délibération n°2019/21 : Demande de subventions année 2020- poste chargé de mission PETR**

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- de DEPOSER des dossiers de demandes de subvention auprès de la Région Grand Est et de l'ARS pour le financement des postes de chargés de mission PETR en 2020, et SOLLICITER les subventions maximales
- de S'ENGAGER à prendre à sa charge les différentiels en cas de non attribution du montant de subvention sollicitée auprès de ces cofinanceurs ;
- d'AUTORISER M. Le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**❖ Délibération n°2019/22 : Participation financière du PETR aux frais de fonctionnement du Bus itinérant (action Contrat Local de Santé) année 2020 et suivantes**

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- D'APPROUVER une participation financière annuelle du PETR Cò ur de Lorraine au projet de camping-car itinérant porté par le département de Meuse, au titre du fonctionnement, pour un montant annuel de 2000 €
- D'INSCRIRE, dans les budgets 2020 et suivants du PETR, les crédits nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**❖ Délibération n°2019/23 : Conventionnement avec l'association Lorraine Energies Renouvelables**

Le Conseil Syndical, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'AUTORISER M. Le Président à négocier avec l'Association Energies Renouvelables, en vue d'un conventionnement,

- D AUTORISER M. Le Pr sident   signer la convention qui sera  labor e avec l'Association Energies Renouvelables,
- D AUTORISER M. Le Pr sident   effectuer toutes les d marches administratives, techniques, financi res n cessaires   l'ex cution de la pr sente d lib ration.

#### 4. Autres  changes

La CC de l'Aire   l'Argonne souhaite qu'un point soit fait sur la politique touristique, et plus largement sur les ambitions du PETR, suite au d part de la CC du Territoire de Fresnes en Wo vre de l'Office de Tourisme C ur de Lorraine.

M. PALIN indique qu'il y aura un manque de 20 000  / 25 000   suite au d part de la CC de Fresnes en Wo vre, sachant que le budget  tait d j  s quilibr  suite au d part de la CC Mad et Moselle. Les 3 autres CC vont devoir payer plus, pour couvrir le manque, pour que l'OT puisse continuer son travail. M. PALIN rappelle l'importance de l'action de l'OT sur le territoire, les comp tences touristiques des CC, le bilan touristique excellent t moignant de 3.5 millions d'euros de retomb es  conomiques directes. M. JOYEUX rappelle que sa d cision n'a pas  t  prise sans alertes pr c dentes   l'OT, la situation de l'OT n'est pas mise en p ril par le retrait de sa CC, elle l' tait d j auparavant. M. PALIN indique qu'un travail important sur la CC du Territoire de Fresnes en Wo vre avait pourtant  t  fait. Suite au retrait, l'OT va rencontrer prochainement les h bergeurs de cette CC pour les informer, ayant eu apr s le d part de la CC Mad et Moselle beaucoup d'h bergeurs qui revenaient tout de m me vers l'OT.

M. JOYEUX se demande en quoi la question touristique a un impact sur le PETR, en quoi le choix de sa CC pourrait le mettre en p ril, les deux structures  tant distinctes. Il demande si les autres CC souhaitent faire sortir son EPCI du PETR, une proc dure sp cifique pour se faire  tant pr vue dans les statuts.

La situation para t diff rente aux autres CC de celle de la sortie de la CC Mad et Moselle, car cette derni re n'appartenait pas au PETR. M. MOREAU indique que le premier p ril est un p ril financier pour l'OT, avec de nouveaux co ts pour les autres CC. La d cision de la CC du Territoire de Fresnes en Wo vre fragilise la CC de l'Aire   l'Argonne, qui avait rejoint le PETR C ur de Lorraine et la dynamique amorc e entre les 4 CC en  tant int ress e par la politique touristique et les travaux sur le SCoT, deux sujets sur lesquels il n'y a finalement pas actuellement consensus. Il y a un peu une double peine pour la CC de l'Aire   l'Argonne sur la question touristique, celle-ci ayant  galement des partenariats financiers avec l'OT de Bar le Duc. M. DENOYELLE souligne l'absence de lien direct OT/PETR, mais  voque le lien entre les territoires, entre les acteurs de ces territoires dans le cadre du PETR. Il para t primordial de travailler ensemble, avancer ensemble, proposer ensemble des solutions, le PETR n'est que l' manation des CC et on en fait ce qu'on veut. Les CC reconnaissent avoir fait erreur sur cette question politique, elles auraient d  plus t t essayer de trouver ensemble une solution, consid rant les alertes faites par la CC de Fresnes en Wo vre. Les 4 EPCI ont r affirm  leur volont  de poursuivre ensemble leurs projets. Maintenant que les d lib rations ont  t  prises par cette CC, il n'y a rien   faire. Il para t toutefois important de revenir ult rieurement sur les r flexions relatives au SCoT, sachant que la CC de l'Aire   l'Argonne a depuis lanc  un PLUI,   d faut de SCoT, et minorera son engagement voire n'engagera aucune d marche de participation financi re au SCoT si ce projet devait revenir d'actualit .

Aucun point suppl mentaire n' tant abord , la s ance est lev e   22 h 00.